

# RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## Document à joindre au document d'auto-évaluation

Commune(s) ou EPCI :  
**SAINT-AGNIN SUR BION**

### **HISTORIQUE**

L'accueil périscolaire accueille tous les enfants scolarisés sur la commune de la Petite Section de maternelle au CM2.

La commune compte un seul établissement comprenant 6 classes : 2 classes de maternelles et 4 classes d'élémentaires.

Le service périscolaire-pause méridienne est déclaré comme Accueil Collectif de Mineurs depuis le 1er septembre 2006, pour encadrer et accompagner les enfants tous les jours pendant les périodes scolaires :

- de 7h20 à 8h20,
- de 11h30 à 13h20
- et de 16h30 à 18h30.

L'accueil périscolaire bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 d'une convention enfance et jeunesse signée avec la DDCS et la CAF.

#### **Historique du PEDT et Organisation du temps scolaire:**

Le 1<sup>er</sup> PEDT a été réalisé en 2006 et réactualisé régulièrement.

En Mai 2014, le PEDT est adapté aux nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours et demi. Pour des questions d'organisation et d'encadrement, la commune a choisi de répartir les 3 heures de Temps d'Activités Périscolaires en 2 séances d'1h30 le mardi et le vendredi de 15h à 16h30.

Lors du Comité de Pilotage de juin 2017, en concertation, l'équipe enseignante, l'équipe municipale et les parents d'élèves ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours. Depuis le 4 septembre 2017, les horaires d'enseignement sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La nouvelle organisation a nécessité une mise à jour du Projet Educatif Territorial qui a été signé le 18 Septembre 2018 pour la période 2018-2021.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'organisation du temps scolaire a été prolongée pour l'année scolaire 2020-2021 à titre dérogatoire.

En avril 2021, après information au conseil d'école, Madame Andrée RABILLOUD, maire de Saint-Agnin sur Bion, a demandé le maintien de cette organisation scolaire pour les trois prochaines années scolaires soit jusqu'au 31 Août 2024.

### **Plan Mercredi :**

Concernant le Mercredi, les enfants sont accueillis les après-midis par le Service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes de Bièvre Isère Communauté qui organise tout au long de l'année des activités extrascolaires. Un service de transport en commun a été mis à la disposition des familles pour assurer la liaison entre les différentes communes et l'ALSH communautaire de Chatonnay.

Depuis début 2021, les communes de l'ex-pays St Jeannais travaillent pour la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi sur 4 sites : Artas, Châtonnay (sous gestion de Ste Anne de Gervonde), St Jean de Bournay et Savas Mépin. Les modalités de fonctionnement sont encore en cours d'élaboration pour proposer un accueil des enfants, sur les sites proposés, de l'ensemble des familles des communes membres, dont Saint Agnin sur Bion.

## **1-Gouvernance**

Un comité de pilotage, appelé COPIL, a été créé lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour mener une réflexion globale à l'élaboration du PEDT.

Ce COPIL se compose :

- de représentants d'enseignants,
- des délégués des parents d'élèves,
- de représentants du personnel d'animation
- des élus aux affaires scolaires.

Le fonctionnement des activités périscolaires est abordé à chaque conseil d'école, soit 3 fois par an. Il figure systématiquement à l'ordre du jour. Ce moment permet à chaque protagoniste : délégués des parents, enseignants, DDEN, responsable d'animation, élus de la commission affaires scolaires, maire, de faire un bilan de fonctionnement, de vérifier l'adéquation avec le projet d'école, de répondre aux questions et d'adapter si besoin le service ou les activités proposées.

## **2-Objectifs généraux et opérationnels**

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions à mettre en place en place</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Maintenir le taux d'encadrement et de formation	Maintien des taux d'encadrement de 1 pour 14 pour les - de 6ans et 1 pour 18 pour les + de 6 ans Mise en place d'un tableau d'effectifs des encadrants	Statistiques de fréquentation des services par rapport au nombre d'animateurs Nombre d'animateurs qualifiés Nombre d'animateurs en formation
Permettre l'accueil de tous les enfants même porteur de handicap	Maintien et développement de la fiche sanitaire Mise en place d'un éventuel Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants concernés Aménagement des espaces	Nombre de Projets d'Accueil Individualisé (PAI) en cours

Objectifs visés	Actions à mettre en place en place	Critères d'évaluation
Structurer l'organisation de l'équipe d'animations	Définir le rôle de responsable d'animation Mettre en place des réunions d'équipe d'animation à chaque période	Nombre de réunions réalisées
Diversifier les activités proposées et réaliser une communication aux parents	Définir les activités proposées par période Favoriser les temps sportifs pour compenser la sédentarité. Etudier la communication sur les activités réalisées	Planning d'activités proposées par période Questionnaires d'évaluation parents /enfants
Assurer une continuité éducative	Définir des activités en lien avec le projet d'école	Identification des projets réalisés en lien avec le projet d'école
Respecter les rythmes de l'enfant dans la journée	Travailler sur les moments de transition famille- périscolaire-école –périscolaire – famille : réveil en douceur / petit-déjeuner éventuel / temps calme avant l'entrée en classe / goûter ....	Avis des enseignants Questionnaires d'évaluation parents /enfants
Améliorer le bien-être des enfants au cours de la journée	Travailler sur le respect des règles de vie en collectivité Instaurer des repères temporels et de personnes référentes	Permis à point (bonus/malus) Baromètre de satisfaction de l'enfant
Développer la complémentarité éducative	Mise en place d'un référent pour chaque classe pour une liaison avec l'enseignant Mise en place de réunions de suivis (enseignants/ parents / enseignants) pour les enfants	Efficacité des réunions sur le comportement de l'enfant.
Améliorer la communication aux familles sur le fonctionnement du PEDT	Intégration du fonctionnement du PEDT sur les différents supports de communication aux familles : règlement de fonctionnement du service périscolaire, site internet, conseil d'école	Questionnaire d'évaluation aux parents
Intégrer davantage les parents délégués dans le fonctionnement du PEDT	Consultation des parents délégués sur les questionnaires d'évaluation et leur exploitation.	Nombre d'échanges Questionnaire annuel enfants/parents

### 3-Planning hebdomadaire de l'enfant

Le planning hebdomadaire se déploie pour les maternelles comme pour les primaires de la façon suivante :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire matin / ACM	7h20 à 8h20			
Temps de classe	8h20 à 11h30			
Pause Méridienne / ACM	11h30 à 13h20			
Temps de classe	13h20 à 16h30			
Périscolaire soir / ACM	16h30 à 18h30			

La commune et ses animateurs périscolaires mettent l'accent sur la sécurité des enfants lors de tous les temps de « transition » vécus par les enfants.

Lorsque les enfants sont inscrits en « Aide Personnalisée Complémentaire » (APC), la continuité de prise en charge, l'encadrement, la sécurité sont aussi assurés. Cette spécificité a été intégrée à l'application de gestion des inscriptions. Les enfants inscrits sont donc redirigés automatiquement vers la garderie

### 4-Tableau de présentation des activités et intervenants

Dans le temps périscolaire, il est distingué :

- des temps de transition : accueil (appel, installation), goûter ....
- d'ateliers créatifs ou sportifs
- d'activités jeux de société ou de rôle
- et de temps calme éventuel pour respecter le rythme de l'enfant et assurer les transitions avec les temps scolaires.

Pour le midi, on peut distinguer le temps de restauration et le temps de détente où des activités peuvent être proposées lorsqu'il y a deux services.

Les activités proposées pendant le temps périscolaire sont en lien avec les projets traités pendant l'année par l'équipe enseignante avec des restitutions des travaux lors de la fête de fin d'année, des spectacles ou expositions en cours d'année.

Activités	Lieux	Qualification de l'intervenant (animateur, enseignant, parent, bénévole, prestataire...)	Diplômes	Statut (bénévole, salarié...)	Structure de rattachement (mairie, association...)
<b>Activités de transition</b>					
Petit- Déjeuner	Périscolaire	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Goûter	Périscolaire	Animateur		Salarié	Mairie
Temps calme	Périscolaire/ Cour	Animateur		Salarié	Mairie
<b>Activités sportives</b>					
Basket	Cour	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Football					
Actualités sportives : coupe du monde, JO					

<b>Activités jeux de société / de rôle</b>					
Jeux extérieurs : puissance 4, mikado, chevaux	Cour	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Jeux de société intérieurs	Périscolaire	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Jeux de rôles	Périscolaire ou cour	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
<b>Activités créatives à thèmes</b>					
Les 4 Saisons		Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Les Fêtes : Halloween, Noël, pâques		Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Actualités : sportives, cinéma, ...		Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Restauration : animations Food truck, semaine du goût, Pique-nique musical		Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
<b>Activités Transversales</b>					
Sécurité routière	Périscolaire / cour / extérieur	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Environnement	Périscolaire	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Recyclage	Périscolaire	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Découverte du territoire	Périscolaire / extérieur	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie
Divers	Périscolaire	Animateur	BAFA, agent d'animation	Salarié	Mairie

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Inclusion des enfants en situation de handicap

Le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique mentionne les modalités d'accueil pour des enfants malades ou porteurs de handicap notamment par la mise en place d'outils de suivi, d'accompagnement et d'aménagement :

- la fiche sanitaire de liaison remplie en début d'année scolaire par les parents ou les représentants légaux de l'enfant. Cette fiche suit l'enfant dans tous ses déplacements.
- un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), pour les enfants qui suivent un régime alimentaire, qui présentent des allergies spécifiques, qui souffrent d'une maladie

nécessitant la prise d'un médicament régulier ou en cas d'urgence. Les parents devront transmettre au service la totalité de la prescription médicale, en cas de non transmission des médicaments, la collectivité décline toute responsabilité. Un Rendez-vous avec l'ensemble des professionnels : équipe enseignante, directrice de l'accueil périscolaire, le maire ou son représentant et si besoin les services infirmiers est nécessaire pour la mise en place d'un Plan d'Accueil Individualisé.

Les locaux de l'accueil périscolaire permettent l'accueil des enfants porteurs de handicap. Le personnel est formé (BAFD, BAFA). A chaque intégration de nouvel agent d'animation, une formation BAFA est proposée. Des actions de formation sont proposées régulièrement.

**Votre collectivité prend-elle en charge le financement d'heures de travail supplémentaire des AESH sur les temps périscolaires ?**

La collectivité n'a pour l'instant pas eu à recourir à un AESH sur le temps périscolaire. Il serait nécessaire de connaître ce dispositif et que la responsable du périscolaire, le maire ou son représentant soient associés à la mise en place d'AESH dès l'admission de l'enfant dans l'école afin d'assurer une continuité entre les temps scolaires et les temps périscolaires.

**Avez-vous connaissance de l'existence du pôle ressource handicap enfance jeunesse de l'Isère (PRHEJI) ?**

L'équipe municipale élue en mai 2020, fortement renouvelée, ne connaît pas ce service et souhaiterait pouvoir être associée à une future communication sur le sujet.

**Avez-vous connaissance des possibilités de financement de renfort d'équipe par la CAF ?**

La commune a déjà eu recours au financement par la CAF de matériel informatique pour la mise en place d'un outil de gestion du service périscolaire, cependant elle ne connaît pas les possibilités de renfort d'équipe par la CAF et souhaiterait pouvoir être associée à une future communication sur le sujet.

**Modalités de recueil du point de vue des différentes parties prenantes**

Dans le cadre du renouvellement de ce PEDT, des échanges et des réunions spécifiques ont été organisées pour permettre d'évaluer la période 2018/2021 :

- réunions entre équipe d'animation et élus de la commission scolaire,
- échanges sur les conditions d'évaluation et le planning avec les parents délégués, avec les enseignants,
- COPIL de mise en commun, finalisation de l'évaluation et préparation du projet de renouvellement de PEDT.
- Conseil d'école : présentation de l'évaluation de l'ancien PEDT et présentation du renouvellement du nouveau PEDT.

Au vu du contexte sanitaire de ces deux dernières années, les échanges et évaluations entre les différentes parties prenantes ont été réduits aux conseils d'école.

Il est convenu, en COPIL, de solliciter davantage les parents délégués sur leur rôle de relais des familles.

A Saint-Agnin sur Bion, le 16 Juin 2021

Le Maire,  
Andrée RABILLON

